

---

---

## **Paragraphe 16 – Décentralisation et bureaux chargés d'un groupe de pays**

### **Question 19**

Avez-vous des observations ou des suggestions à faire sur la dotation en personnel et les crédits prévus au titre des activités du programme pour les bureaux chargés d'un groupe de pays et les bureaux régionaux ?

### **Réponse du Canada**

La dotation en personnel et les crédits prévus au titre des activités de programme pour les bureaux chargés d'un groupe de pays et les bureaux nationaux et régionaux font l'objet de décisions administratives, qui relèvent du directeur général. Nous serions curieux de savoir, toutefois, pourquoi cette question se pose seulement pour les bureaux hors Siège et non pour le Siège lui-même.

## **Paragraphe 17 – Commissions nationales**

### **Question 20**

Quelles mesures ou initiatives nouvelles pourrait-on adopter pour qu'il y ait interaction fructueuse entre commissions nationales et Secrétariat, en particulier avec les bureaux nationaux, bureaux chargés d'un groupe de pays et bureaux régionaux, et pour renforcer l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional/national ?

### **Réponse du Canada**

Le rôle des commissions nationales et la coordination de leurs activités avec celles des bureaux locaux a fait l'objet d'un débat, récemment, à la 164<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (voir EX 164/39 et EX 164/51), et la décision du Conseil figure en 7.2. Le Canada appuie la décision du Conseil exécutif.

## **Paragraphe 18 et 19 - Partenariats et contributions extrabudgétaires**

### **Question 21**

Quelles autres mesures seraient à prendre pour mieux tenir compte, dans la programmation future, du lien et de la complémentarité entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires ?